



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Commission Européenne
DG MARE
Mme la Directrice Générale
99 rue Joseph II 1019 BRUXELLES
BELGIQUE

Lorient, le XX Mai 2021

Objet : Proposition de modification du règlement délégué

Madame la Directrice,

Les membres du Comité Exécutif du CC SUD ont étudié les propositions de modification de l'acte délégué précisant les modalités de fonctionnement des conseils consultatifs, présentées lors de l'InterCC le mercredi 5 mai 2021.

Si nos membres se montrent plutôt favorables à la proposition concernant un modèle de rédaction pour les avis transmis, ils émettent de grandes réserves quant aux critères de répartitions des organisations membres dans les différents collèges (Secteur/Autres groupes d'Intérêts).

En effet, comme nous l'avons précisé lors de l'InterCC du 18 janvier, le CC SUD a mis en place l'autodétermination pour répondre aux difficultés de répartition que représentent certaines organisations « mixtes ». Cette modification de nos statuts a eu lieu en 2017 après plus de deux ans d'échanges entre nos membres, afin de répondre à l'ensemble de leurs exigences. La Commission européenne n'ayant pas souhaité se positionner à cette époque, une solution opérationnelle devait être trouvée en interne.

L'autodétermination, aujourd'hui en place depuis plus de 4 ans, a fait ses preuves : notre Comité Exécutif a été renouvelé en 2019 sans aucune difficulté. Chacun des collèges du CC SUD (Secteur Français, Secteur Espagnol, Secteur Portugais et Autres Intérêts) est parvenu à définir en son sein, ses représentants au Comité Exécutif. C'est pourquoi, modifier aujourd'hui le règlement délégué selon les critères proposés, ne résoudrait pas des problèmes actuels du CC SUD mais viendrait, au contraire, recréer des problèmes résolus par le passé. Le CC SUD souhaite donc pouvoir continuer à utiliser ce procédé qui a fait l'objet d'un accord de l'ensemble de ses membres, et se positionne donc contre les critères de répartition proposés, ceci déstabiliserait notre fonctionnement et pourrait insuffler à nouveau un vent de protestations, aujourd'hui inexistant sur ce sujet, de la part de nos membres aussi bien du secteur que de nos différentes ONG. Imposer un système à posteriori serait, en effet, inacceptable pour nos membres, en particulier ceux impliqués en 2017 et qui ont travaillé dans une grande incertitude, sans soutien de la part de la Commission et de ses représentants.

Le CC SUD se tient prêt à échanger avec la Commission Européenne pour préciser son fonctionnement actuel et les solutions concrètes mises en place et espère pouvoir continuer son travail de façon sereine.

Nous vous prions de croire, Madame la directrice, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Aurelio Bilbao, Président du CC SUD

